

CAP DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL  
15 juin 2018  
*Déclaration liminaire*



***Contrôleurs du travail :  
Un grand corps malade  
tant il est malmené et  
sous-estimé par son Ministère***

Monsieur le Président,

**L'UNSA ITEFA** entend montrer son ire à l'occasion de cette CAP dédiée aux contrôleurs du travail.

La 4ème réunion de « négociation » sur le devenir des contrôleurs du travail qui s'est tenue le 31 mai dernier ne porte que le nom, de quelle concertation s'agit-il ? Un petit document a été remis sur table et n'a donc pas permis aux organisations syndicales de travailler en amont. Cependant, il a été facile de s'approprier son contenu tant les propositions sont à la limite de l'inconséquence. Il s'agit de « mesurette » telles que l'augmentation du nombre d'admis au concours interne, la levée des clauses de sauvegarde pour la liste d'aptitude pour l'accès au corps de l'inspection du travail...

Ces « mesures », à budget constant, ne sont pas LA solution pour régler les évolutions statutaires d'un corps en extinction et affirmer la valeur professionnelle des contrôleurs du travail qui demeureront à l'issue du PTE. Elles aideront juste l'Administration à résoudre partiellement ses problèmes d'organisation interne qui tanguent et vacillent.

Pour **L'UNSA ITEFA**, engagée dans cette démarche depuis 2008, force est de constater que les scénarii posés par l'administration ne sont pas à la hauteur d'un ministère reconnaissant des valeurs professionnelles de ses agents qui, jour après jour, font montre de leur engagement et de leur sens du service public, quelque soient leur fonction.

***L'UNSA ITEFA pèsera de tout son poids pour défendre les intérêts de tous les contrôleurs du travail, elle revendique plus que jamais la mise en place du plan A qui mettra fin aux inquiétudes et interrogations en versant tous les CT dans le corps de l'inspection du travail.***

***Après le devenir des contrôleurs du travail, l'inquiétude se porte sur le devenir des CAP.***

**L'UNSA ITEFA** ne peut, que vivement, s'inquiéter suite à la présentation par la DGAFP, au nom du gouvernement, d'un scénario concernant les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, en totale contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration que le gouvernement évoque.

Le projet présenté le 25 mai supprime toutes les compétences des CAP/CCP sur les actes de mobilité et de mutation et réduit le suivi des promotions ! De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires.

**L'UNSA ITEFA** rappelle toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social. Elles doivent être un outil pour mener une GPEC de qualité en faisant l'analyse des mouvements et des promotions, outil également pour faire progresser l'égalité professionnelle femmes/hommes. Enfin, elles sont indispensables pour ne pas laisser les agents seuls face à son employeur.

***L'UNSA ITEFA dénonce ce projet et demande le maintien de ces instances paritaires. De plus elle prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.***

**L'UNSA ITEFA** revient sur la GPEC conduite par l'administration. Elle espère qu'à l'analyse des mobilités ou plus exactement du nombre considérable de postes vacants ouverts à cette CAP et, qui le resteront faute de candidat, la DRH prendra des mesures pour préserver la continuité des services et la qualité de vie au travail.

En effet, **L'UNSA ITEFA** alerte particulièrement sur le devenir des services renseignements. Sept UD ont mis à la vacance 9 postes. Or aucun Contrôleur du travail, ni Secrétaire administratif ne s'est positionné.

Faut-il rappeler l'expertise agréée de SECAFI, pour le compte du CHSCT-M Travail, sur les conséquences, en termes d'organisations et conditions de travail pour les agents, du projet de réorganisation des services en charge des renseignements ?

Cette étude fait une alerte appuyée sur la pérennité de ces services. Ainsi, d'ici 2022, 47% des agents des SR (Service de Renseignements) sont susceptibles de partir à la retraite, soit 289 agents dont 240 contrôleurs. Elle conclue par « *Si les effectifs des services devaient baisser à la vitesse des départs en retraite, c'est la capacité même des SR à réaliser le service qui serait menacée, et à très court terme* ».

***Et bien nous y voilà !!!***

Les autres services ne sont pas épargnés, plus de 100 postes d'agents de contrôle vont demeurer vacants après les CAP de contrôleurs du travail et celle du corps de l'Inspection du travail et si on regarde par le prisme géographique se sont des régions entières sinistrées sur les 3 pôles confondus. Pour exemple : la région Bourgogne-Franche-Comte avec 6 postes sur 7 qui ne seront pas pourvus faute de candidature, région Centre-Val-de-Loire c'est la totalité des 13 postes ou bien encore l'Île de France où 50 postes n'ont pas trouvé de candidature et c'est sans compter les postes susceptibles d'être vacants.

***Notre fédération dénonce avec force cette destruction annoncée : la baisse des effectifs et son lot de postes non pourvus s'accélèrent de façon vertigineuse, le Ministère s'étiole et le dialogue social est confisqué !***

Toutefois, **L'UNSA ITEFA** ne baissera pas sa garde et saura dénoncer les situations de souffrance au travail en rappelant que la baisse drastique des effectifs qui entraînait jusqu'alors et notamment la fermeture d'UC va prévoir désormais la fermeture de site entier, notre fédération a vivement contesté le projet de fermeture du site de Reims au CTM du 5 juin dernier.

***Ainsi l'UNSA ITEFA réaffirme sa devise:  
«Ni contestation stérile, ni accompagnement docile»***

***Elle est et sera aux côtés de tous les agents de ce ministère, forte de ses convictions et de ses revendications et prendra toute sa place dans un dialogue social qui doit être restauré en urgence.***

